

- 1- Est adhérent à L'Atelier Danse toute personne ayant réglé **sa cotisation annuelle en début de saison**.
La participation à l'adhésion est obligatoire avant la reprise des cours.
La date de début des cours est fixée au lundi 8 septembre 2025.
Ils sont assurés toutes les semaines hors vacances scolaires et jours fériés, sauf exceptions (voir point n° 4).
La date de fin des cours est fixée au 3 juillet 2026 (L'Atelier Danse s'autorise le droit d'un éventuel changement de date).
- 2- La cotisation est due pour l'année, aucun remboursement n'est consenti en cas d'absence ou d'arrêt en cours d'année ou par obligation sanitaire.
- 3- **L'autorisation de prises d'images** est à imprimer, signer et à rendre obligatoirement **dès le 1^{er} COURS**. Un certificat médical est à fournir dès le 1^{er} cours uniquement si vous répondez « oui » à une des questions du questionnaire santé fourni lors de l'inscription. Sinon, il faudra juste rendre l'attestation de santé fournie lors de l'inscription.
- 4- En cas d'absence du professeur, L'Atelier Danse fera tout son possible pour le remplacer ou pour prévenir les personnes concernées dans les meilleurs délais sur le groupe privé Facebook ou à défaut par affichage sur les portes des locaux. Si le professeur absent ne peut être remplacé, L'Atelier Danse fera également tout son possible pour rattraper les cours, sur d'autres créneaux, y compris pendant les vacances scolaires ou les jours fériés.
- 5- Il est strictement interdit à toute personne étrangère à L'Atelier Danse de pénétrer dans les locaux. Seules les personnes qui accompagnent les enfants sont autorisés à entrer jusque dans les vestiaires.
- 6- Vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) :
 - Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser.
 - Les professeurs ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours (notamment lorsqu'ils se trouvent dans les vestiaires).
 - En cas d'absence de votre enfant, vous devez prévenir le bureau de L'Atelier Danse : 03.24.55.56.44 (laisser un message) ou par mail (latelierdanse08@gmail.com).
 - Les enfants ne peuvent assister au cours de leurs parents (et inversement).
 - Nous vous demandons de signaler aux professeurs tout éventuel souci de santé de votre enfant (allergie, asthme...).
 - Pour tous les cours, les CHEVEUX DOIVENT ÊTRE ATTACHÉS.
 - **Pour tous les cours de classique** : justaucorps et chaussons de danse bi-semelles sont de rigueur ; **pour le cours de pointes**, l'achat d'une paire de pointes et de ses accessoires vous sera demandé. Informations supplémentaires par mail.
 - **Pas de chaussettes.**
 - **Pour les autres cours** : jazz, classe concours, modern jazz et contemporain : chaussons de danse, pieds nus ou pédilles.
Danse orientale : pieds nus – Street-jazz et cardio dance : une paire de baskets propres
Eveil et Initiation : pieds nus

- 7- **Vous devez vous montrer très attentif aux différents courriers de L'Atelier Danse** postés sur le groupe privé Facebook, envoyés par mail, affichés ou distribués dans les cours. Ces documents contiennent en général de précieuses informations sur le fonctionnement et l'organisation de diverses manifestations.
- POUR PLUS DE FACILITE, IL VOUS EST FORTEMENT CONSEILLE DE REJOINDRE LE GROUPE L'ATELIER DANSE PRIVE (DANSEURS, PARENTS , PROFS, BENEVOLES) SUR FACEBOOK (le lien est disponible sur l'autorisation de prises d'images à nous rendre signée).
- 8- **Il est strictement interdit de pénétrer dans la résidence avec votre véhicule.** Le parking étant privé, le trajet de l'entrée de la résidence Arduinna au local de L'Atelier Danse doit s'effectuer à pied.
- 9- Il est interdit de fumer dans les locaux ainsi que dans les parties communes. De même, il est demandé aux personnes qui fréquentent L'Atelier Danse de respecter l'entourage en tout point. Tout acte de non-respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part des élèves ou des accompagnateurs pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive de l'élève prononcée par la Direction.
- 10- Il est conseillé de ne pas amener d'objets de valeur à l'intérieur des locaux. L'Atelier Danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Des casiers sont à disposition : **amener un cadenas, aucun objet ne sera déposé dans la salle. Les bouteilles d'eau et les gourdes doivent être nommées.**
- 11- L'Atelier Danse organise un spectacle tous les ans en fin d'année (deux représentations, une le samedi soir et une le dimanche après-midi). La participation à ce spectacle est libre, **mais tout engagement concernant le spectacle est ferme et définitive. La non-participation ne perturbe pas la poursuite des cours et ne donne pas droit au remboursement du 3^{ème} trimestre.** Une contribution aux costumes sera demandée n'excédant pas 25 € par cours.
- 12- L'adhésion à L'Atelier Danse valide l'acceptation et le respect de ce règlement intérieur.